La politique sociale dans les années 90

Un appel à l'action

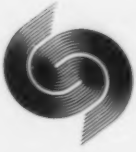

Conseil canadien de Développement social

Ottawa/Montréal

91-04770/

Droits d'auteur © 1991 du Conseil canadien de Développement social. Cette publication peut être reproduite et diffusée à condition d'en attribuer l'origine au Conseil canadien de Développement social.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

La Politique sociale dans les années 90

Publ. aussi en anglais sous le titre : Social Policy in the 1990s.
ISBN 0-88810-409-X

1. Politique sociale--Canada-Congrès. 2. Politique sociale--Canada--Participation des citoyens--Congrès. I. Conseil canadien de Développement social

HV108.S6314 1991 361.2'5'0971 C91-090338-7

Imprimé et relié au Canada.

Publié par :

Le Conseil canadien de Développement social
55, avenue Parkdale
C.P. 3505, Succursale C
Ottawa (Ontario) K1Y 4G1
Tél. : (613) 728-1865. Télécopieur : (613) 728-9387

Table des matières

Préface v

Remerciements vii

Introduction 1

Des expériences diversifiées 2
But et thèmes de la conférence 4
Structure et but du rapport 5

Première partie Le contexte de l'élaboration de la politique sociale

La société comme contexte 9
Facteurs politiques et institutionnels 9
Facteurs sociaux 12
Facteurs économiques 15
Incidence sur la Charte 17
Attitudes de la population 19
Valeurs de la population 22
Valeurs individuelles 23
Valeurs collectives 24
Le contexte des OBN 25

Deuxième partie Aperçu de la politique sociale

Les enfants et les jeunes 29
Garde des enfants 29
Jeunes 30
Étudiants 31
Familles 32
Immigrants et minorités visibles 32
Personnes âgées 34

Femmes 35
Logement 36
Évolution des dossiers 37

Troisième partie Les OBN relèvent le défi

Tensions créatrices 40
Modèles de partenariat 43
Amélioration du bien-être des collectivités 44
Amélioration de la sécurité des collectivités 44
Alphabétisation 45
L'État et les premières nations 47
Conseils donnés par les participants 48
Coalitions 48
Pressions exercées sur la politique 49
Défis des organismes bénévoles 50
Défis du secteur bénévole 58
Et maintenant ? 63
Un Conseil des présidents 63
Table ronde nationale sur les priorités sociales 64
Service national de renseignements 64
Même enseigne 65
Cadre de collaboration 65

Conclusion 68

Annexe : Organismes participants 71

Préface

Le présent rapport rend compte d'un rassemblement d'organismes bénévoles nationaux tenu à Ottawa à la fin de l'année 1990.

Comme l'a reconnu M. Ramon Hnatyshyn, gouverneur général, dans ses remarques à l'assemblée,

> Le secteur bénévole est en pleine évolution ... les organismes recherchent un nouveau type de bénévole, les bénévoles recherchent une expérience d'un genre nouveau et les clients ont de nouvelles attentes. De plus en plus, ils veulent participer au processus décisionnel car ils sont les mieux placés pour décrire leurs besoins et suggérer des solutions possibles. Libérés du sentiment de devoir accepter passivement les décisions d'un tiers à leur sujet, les clients deviennent souvent des bénévoles énergiques et astucieux qui font avancer leur propre cause.

Remerciements

Les organismes participants remercient de sa générosité la Fondation de la famille de Samuel et Saidye Bronfman qui a apporté son concours à la présente publication.

Nous sommes également reconnaissants aux organismes suivants :

- le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
- le Secrétariat d'État
- le ministère de la Justice
- la Fondation Donner
- Richard Weiler and Associates Ltd.

de leur contribution au rassemblement national.

Introduction

Des représentants de 45 organismes bénévoles nationaux (OBN) se sont réunis à Ottawa les 21 et 22 octobre 1990 pour assister à deux journées d'exposés et d'ateliers axés sur le thème général de la formulation de la politique sociale dans les années 90. L'accent était mis sur la nature et l'orientation du changement dans les dossiers sociaux, le type de politique nécessaire pour traiter ces dossiers dans les années 90 et sur le rôle des OBN dans l'élaboration de cette politique.

La réunion d'Ottawa ne constituait pas l'unique composante de *La politique sociale dans les années 90 - une expérience nationale*, un processus de consultation entre les OBN préoccupés par la conception de la politique sociale. Cette réunion s'inscrivait en fait dans un dialogue continu entre les OBN sur les questions qui les interpellent et sur les modes d'organisation propres à régler celles-ci. Un comité directeur de représentants des OBN a ébauché l'ordre du jour de la conférence, en a suggéré les thèmes et a identifié les domaines de politique qui y seraient évoqués. Un comité semblable assure le suivi d'un certain nombre de suggestions qui sont ressorties de la réunion.

Dès le début, organisateurs et participants ont reconnu le caractère exploratoire de la conférence. Les délégués devaient échanger sur leur conception et leur du programme de politique social pour les années 90, et se transmettre des renseignements sur leurs expériences de l'élaboration de politiques. Les organismes représentés découvriraient peut-être des préoccupations communes mais l'on ne s'attendait pas à arrêter un programme d'action visant des points de politique.

Parallèlement, étant donné leurs préoccupations et leur engagement à l'égard des dossiers de politique sociale, de nombreux participants ont trouvé difficile de parler du contexte ou des modes d'élaboration de la politique sociale sans évoquer également les actes concrets. Il s'agissait d'un groupe habitué à agir et non à parler des moyens de mieux s'acquitter de leurs responsabilités en matière de conception de la politique sociale. Les liens et l'échange de renseignements avec des groupes ayant les mêmes idées sont certes utiles, mais le désir d'*agir* est fort, surtout car de nombreux organismes bénévoles sont de plus en plus frustrés et ont le sentiment de ne pas être entendus, notamment par les gouvernements, dans les dossiers qui les concernent. Par conséquent, outre les entretiens sur le contenu de la politique sociale et l'élaboration de celle-ci, les délégués ont aussi réfléchi sur les modalités de planification et de lancement d'actions communes.

Des expériences diversifiées

Les participants ont apporté au débat toute une richesse de compétences variées à titre de professionnels et de bénévoles. Beaucoup, par exemple, étaient employés d'un OBN et travaillaient à titre bénévole dans un autre. Au personnel et aux bénévoles des OBN représentés à la réunion se sont joints des invités des gouvernements, du secteur privé et des fondations, dont beaucoup étaient aussi des bénévoles oeuvrant à l'échelon local ou dans des OBN.

La diversité du vécu des participants s'est révélée durant la rencontre de deux jours, au cours des débats sur leurs vision des dossiers et sur leur stratégies en vue de les traiter. Certains groupes réexaminent leur mandat et leur

rôle à la lumière du changement social; d'autres sont des groupes nouvellement formés pour aborder des questions urgentes; d'autres encore modifient leur structure et leur mode de fonctionnement pour répondre aux changements de leurs thèmes essentiels et des préoccupations de leurs membres.

Parallèlement, la langue utilisée par les participants au cours des échanges n'était pas toujours constante ni concordante. Certains concepts, comme celui de collectivité, de consultation, de partenariat et d'organismes bénévoles «nationaux» ont suscité des discussions parce qu'ils soulevaient des questions à la fois sur le fond et sur les processus. Les définitions divergentes de ces concepts ainsi que d'autres ont des répercussions non seulement sur le contenu de la politique sociale mais aussi sur sa formulation, en particulier lorsque les définitions des gouvernements et du secteur bénévole diffèrent.

Par exemple, la notion gouvernementale de consultation n'est souvent pas la même que celle des organismes bénévoles. La «consultation» sur un ordre du jour préétabli par le gouvernement ne correspond pas à la définition des organismes bénévoles, qui désirent participer non seulement à la recherche de solutions mais aussi à la définition de la nature et de l'étendue des problèmes.

De la même façon, la définition communautaire de partenariat peut aller à l'encontre de celle du gouvernement, lorsque ce dernier accorde un financement : si le gouvernement finance un organisme bénévole dont l'existence repose sur ces fonds, le «partenariat», comme les gouvernements baptisent parfois de telles formules, n'implique pas vraiment une relation

d'égalité. Pour les groupes communautaires, par définition, le partenariat nécessite une égalité entre les partenaires.

Le présent rapport reflète cette diversité d'optiques, d'expériences et de modes d'organisation. Les lecteurs et lectrices reconnaîtront les tensions créatrices à l'oeuvre dans le champ de la politique sociale et dans le processus de formulation de la politique : des idées et des idéologies divergentes, des visions opposées de certaines questions et des démarches différentes en vue d'aboutir à des solutions. En conséquence, la réunion a soulevé plus de questions qu'elle n'en a réglé et a mis en lumière plus de défis que de moyens de les relever. Il fallait s'y attendre vu les thèmes abordés.

But et thèmes de la conférence

La conférence avait pour but de donner aux organismes bénévoles une idée du contexte dans lequel on élabore la politique sociale et des possibilités d'y participer. Ses objectifs étaient notamment les suivants :

- offrir des occasions et des ressources aux organismes participants afin qu'ils améliorent leurs capacités d'assumer leurs responsabilités en matière de politique sociale dans les années 90;

- encourager les organismes bénévoles et les organismes d'autres secteurs à améliorer leur aptitude à formuler une politique sociale nationale efficace et à constituer des partenariats intersectoriels à cette fin.

Les exposés et les ateliers étaient par conséquent regroupés autour de deux thèmes :

- *La formulation de la politique sociale dans les années 90* : le processus d'élaboration d'une politique sociale pertinente au cours de la décénnie; le contexte de la politique nationale; les influences prévues sur la politique sociale; les dossiers et les tendances sur lesquels il faudra probablement se pencher au moyen de la politique sociale; les valeurs des Canadiens et Canadiennes et leur incidence sur la politique sociale.

- *Les organismes bénévoles nationaux et l'élaboration de la politique sociale* : la contribution des organismes bénévoles au processus de formulation de la politique sociale (à la fois les politiques de l'État et leurs propres politiques).

Ni la conférence ni le rapport ne visaient à suggérer aux groupes d'analyser les dossiers d'une façon particulière, de convenir d'un programme de politique sociale précis, ni d'adopter une démarche unique en vue d'élaborer ou de promouvoir une politique.

Structure et but du rapport

Le présent rapport comprend trois grandes parties. Les deux premières reflètent l'un des thèmes de la conférence : le cadre d'élaboration de la politique sociale ainsi que l'éventail des dossiers et des tendances qui nécessiteront probablement que les groupes bénévoles locaux, les OBN et la société en général conçoivent des politiques.

La troisième partie est axée sur le vécu des OBN : les tensions créatrices inhérentes à leur action, les obstacles à l'efficacité de l'élaboration de la politique à la fois pour les

organismes bénévoles en particulier et pour le secteur bénévole en général, de même que les solutions pratiques que certains organismes et collectivités ont trouvées pour surmonter ces obstacles. Cette partie fait aussi mention de certaines des étapes suggérées en vue d'actions futures destinées à améliorer les rapports et les actions communes entre les organismes bénévoles.

Le rapport a plusieurs buts :

- permettre aux personnes qui n'ont pas assité à la conférence de partager certaines expériences et certaines idées présentées par les participants; et

- encourager les organismes bénévoles à l'échelon communautaire et national à tenter de mieux comprendre le cadre complexe à l'intérieur duquel on élabore la politique sociale, les imbrications entre les problématiques et les moyens de parvenir à une réforme de la politique sociale.

Le rapport devrait par conséquent retenir l'attention des organismes bénévoles en général, ainsi que celle des autres personnes intéressées par la politique sociale. Les organismes bénévoles pourront trouver des idées à exploiter, des expériences à mettre en pratique, ou encore le nom d'organismes ou de personnes auxquels ils peuvent s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements sur le contenu de la politique sociale et sa formulation. Les participants à la conférence étaient issus d'organismes bénévoles nationaux; par conséquent, il est possible que certaines suggestions ne répondent pas aux besoins ou à la situation des organismes bénévoles locaux. Certaines analyses et suggestions devraient toutefois s'appliquer à l'ensemble du secteur bénévole.

En bref, la présente brochure raconte une expérience que selon nous, les lecteurs et lectrices seront tentés de mener dans leur propre milieu, selon leurs besoins et leurs capacités. Nous espérons en même temps que cette brochure les aidera à évaluer leurs besoins et à améliorer leur capacité d'assumer de façon constructive leurs responsabilités en matière de politique sociale. À nos yeux, il s'agit d'un outil de référence qui aidera les lecteurs et lectrices à établir des liens productifs à l'échelon national ou local et les incitera à réfléchir et à agir afin de promouvoir la formulation d'une politique sociale plus efficace au Canada.

Première partie Le contexte de l'élaboration de la politique sociale

Cette partie du rapport étudie certaines des tendances et conditions sociales des années 90 qui dessineront le contexte dans lequel les organismes bénévoles analyseront les politiques de l'État et amorceront leurs propres processus de planification et de formulation de politiques. On vise à présenter l'éventail des facteurs que les OBN prennent en considération lorsqu'ils formulent des politiques ou prennent position à l'égard de politiques élaborées par d'autres organismes.

Ces facteurs deviennent évidents au moins de deux manières. Lorsque les conditions se modifient dans la société en général, que ce soit le contexte politique, institutionnel, économique ou social, les organismes bénévoles réagissent en modifiant le *contenu* des priorités, des programmes et services, des campagnes de financement et d'éducation du public, et de leurs préoccupations visant l'action sociale.

Les changements survenus dans la société modèlent aussi généralement les modifications dans le contexte plus restreint du milieu des bénévoles en influençant les processus des organismes : la démarche vis-à-vis du mandat ou d'un ensemble de tâches, la planification et la formulation de la politique, de même que les stratégies portant sur la gestion de l'organisme, les liens avec les gouvernements et les actions avec les autres groupes.

La société comme contexte

Les participants ont identifié au moins quatre groupes de facteurs dans la société qui influent sur l'élaboration de la politique sociale dans les années 90.

Facteurs politiques et institutionnels : Trois dossiers occupent une place importante : les relations fédérales-provinciales après le lac Meech, les tendances qui marquent l'octroi de fonds publics à des organismes et à des particuliers; et l'impression grandissante qu'à mesure que les dossiers sociaux deviennent plus complexes et plus imbriqués, les structures et les processus actuels de politique d'intérêt général ne sont pas aptes à relever les défis lancés au Canada.

Même avant l'échec de l'Entente du lac Meech, une caractéristique essentielle de la politique sociale canadienne avait commencé à se modifier : le gouvernement fédéral avait commencé à fixer de nouvelles limites au financement fédéral destiné aux programmes sociaux. La plupart des grands programmes sociaux sont financés grâce à des accords entre le fédéral et les provinces : les soins de santé, la formation, le logement social, les services sociaux, les services de garde pour enfants, l'aide sociale, l'enseignement postsecondaire, les services aux jeunes contrevenants et l'aide juridique.

L'Entente du lac Meech reflétait la nouvelle vision du financement et de la responsabilité des programmes sociaux et aurait considérablement modifié les modes de conception des programmes futurs. Cette Entente aurait légitimé l'intervention du fédéral dans de tels programmes, mais elle aurait aussi permis aux provinces de demander un dédommagement en vue de financer des programmes

de rechange, pourvu qu'ils soient compatibles avec les objectifs du programme fédéral. On s'inquiétait de savoir si le critère des «objectifs nationaux» assurerait l'équité et l'uniformité des prestations sociales et de la protection des droits.

L'échec de l'Entente a eu notamment pour conséquence de renforcer l'opinion selon laquelle les institutions politiques et les structures de politique d'intérêt général du Canada sont incapables d'aborder les questions sociales et économiques issues du changement des conditions nationales et internationales. Le public exige de plus en plus de participer largement à la définition de l'avenir du pays. Les organismes bénévoles nationaux affirment que la question de la responsabilité de la politique sociale doit être un élément vital de ce débat.

Depuis l'échec de l'Entente du lac Meech, le gouvernement fédéral continue à réduire sa contribution aux programmes cofinancés et dans certaines provinces, on continue à réclamer une diminution de l'intervention fédérale dans la conception et la gestion des programmes sociaux. Ajoutée aux nouvelles limites fixées pour les dépenses fédérales consacrées aux programmes cofinancés actuels, cette mesure a conduit de nombreuses provinces à revendiquer une indépendance accrue dans l'utilisation des ressources sociales. En effet, d'aucuns proposent de transférer intégralement le pouvoir d'imposition aux provinces en ce qui a trait aux programmes sociaux comme l'enseignement postsecondaire et les services de santé. Certaines questions continuent à soulever des préoccupations, notamment les normes ou les objectifs nationaux visant les programmes sociaux, l'équité et la constance, la protection

des droits sociaux, ainsi que la transférabilité des prestations sociales.

Durant la période de l'après lac Meech, au lieu d'un projet de société nationale (ou au moins, de normes nationales) et de politiques sociales intégrées, les OBN prévoient des différences dans les principes régissant les programmes et des variations dans l'existence, la prestation et la qualité des services d'une province à l'autre, voire d'une collectivité à l'autre, si les gouvernements provinciaux maintiennent l'orientation actuelle.

Les organismes bénévoles se montrent particulièrement sceptiques à l'égard de la tendance au désengagement de l'État, à cause des expériences passées où le transfert des responsabilités n'a pas été accompagné d'un transfert de ressources ou des moyens de se procurer des ressources. Est-ce qu'il incombe aux collectivités locales et aux organismes bénévoles d'accepter les responsabilités auxquelles se soustraient les gouvernements au moyen de coupes budgétaires? Les OBN et les collectivités locales devraient-ils faire obstacle à cette tendance en réclamant que l'État remplisse ses obligations financières?

Parallèlement à l'évolution des relations entre le fédéral et les provinces, les gouvernements ont amorcé une modification des modalités d'octroi de fonds aux particuliers et aux organismes. Pour ce qui est des particuliers, on tend à cibler les prestations sociales, soit directement, soit au moyen de la fiscalité, en distinguant différentes catégories de bénéficiaires lorsqu'on définit l'admissibilité (par exemple, en distinguant entre les assistés sociaux «aptes au travail» et «inaptes au travail», afin de déterminer l'admissibilité et le montant des prestations d'aide sociale). Les organismes bénévoles

craignent que cette réorientation des responsabilités gouvernementales et des modalités de financement ne mettent à mal les programmes sociaux et les droits sociaux individuels.

En ce qui a trait aux organismes, le gouvernement a tendance à restreindre le financement destiné aux activités qui sont le nerf de ces organismes (administration générale, promotion de dossiers, communications, financement de programmes pluriannuels). Il subventionne à la place des projets pilotes ou d'autres actions assorties d'une durée et d'un mandat limités. Les organismes bénévoles ont alors du mal à planifier de façon cohérente et à fournir les services qui répondent aux besoins des collectivités.

Ceci est particulièrement grave à un moment où les organismes bénévoles dénotent un besoin accru de fournir des services et d'intercéder en faveur des groupes qui forment leur clientèle. De fait, les coupes ont délibérément visé les activités qui favorisent le lancement d'actions communes : communications, déplacements, conférences, recherche et militantisme civique.

Facteurs sociaux : Le contexte de la politique est marqué par des facteurs sociaux, soit le rythme du changement social ainsi que la complexité croissante et l'interdépendance des problématiques qui découlent de ce changement.

Le changement démographique et la modification de la taille et des structures de la famille ont des conséquences sur l'ensemble de la politique relatives aux soins de santé, à l'enseignement et au champ social, en particulier lorsque le changement se produit en l'espace d'une génération ou

moins. Le vieillissement de la population, la transformation de la composition ethnoculturelle du pays, la modification de la proportion relative des familles monoparentales, reconstituées et à deux revenus, l'ampleur et la nature nouvelles de la pauvreté, toutes ces données transforment non seulement le contenu des politiques et programmes, mais aussi la définition même de ce qui constitue une politique adéquate.

Par exemple, on aurait pu à un moment donné traiter certains dossiers séparément, à savoir la violence familiale, la pauvreté, l'illettrisme, les toxicomanies, la criminalité et le racisme. De plus en plus, néanmoins, on considère ces questions comme étant reliées et comme nécessitant des mesures élaborées conjointement, des stratégies intégrées à l'échelon communautaire, des programmes compatibles au niveau des organismes et une collaboration étroite entre tous les acteurs susceptibles d'influencer le résultat final; il s'agit d'une démarche «horizontale» entre les organismes, plutôt qu'une action «verticale» limitée à un seul groupe ou organisme.

Par exemple, les projets sur l'amélioration du bien-être des collectivités ne prennent pas seulement en considération la politique de la santé, mais aussi les aspects se rapportant à la santé de toutes les autres politiques, depuis le logement et l'urbanisme, jusqu'à l'enseignement, le transport et la politique agricole. Ces projets impliquent aussi une collaboration active entre divers acteurs de secteurs très différents afin de promouvoir un changement au sein de la collectivité.

De même, pour infléchir certaines tendances sociales comme la féminisation de la pauvreté et son augmentation parmi les enfants, il faut mettre en oeuvre tout un

ensemble de politiques sociales visant la sécurité du revenu, la garde des enfants, l'alphabétisation, l'enseignement et la formation.

Les préoccupations écologiques alimentent aussi des revendications en faveur de changements profonds dans la société; la protection de l'environnement devient partie intégrante de la définition de la responsabilité sociale. Les mesures visant à prévenir ou à réparer les dommages écologiques peuvent avoir des effets considérables sur les conditions d'emploi, les débouchés économiques et les besoins en matière de formation. Il faut par conséquent tenir compte de ces facteurs dans la formulation de la politique sociale, ainsi que dans des domaines tels le transport, l'agriculture, les ressources naturelles, le tourisme et la fiscalité. Les mesures d'ordre écologique ont aussi le mérite de relier les questions sociales, par exemple en contribuant à améliorer les conditions sanitaires. Mais à terme, elles risquent de provoquer des conflits marqués à propos de la nature des politiques sociales et de leur financement, alors que la société tentera d'équilibrer les coûts sociaux et écologiques des décisions portant sur le développement économique.

La complexité croissante et l'interdépendance des problèmatiques mettent à l'épreuve la capacité des gouvernements, des collectivités et des organismes bénévoles d'adopter en retour des politiques adéquates. La politique de l'environnement et les actions contre les toxicomanies menées par l'État sont critiquées par les organismes bénévoles engagés dans ces domaines. Ceux-ci pensent que les gouvernements recourent à des stratégies peu susceptibles de porter fruit. Beaucoup se demandent si les connaissances et les capacités de résolution des problèmes des chefs communautaires et

des élus ont suivi le rythme de la multiplication des dossiers, de l'accroissement de leur complexité et du volume d'informations s'y rapportant, et si ces personnages sont au courant des diverses politiques possibles.

En conséquence, les processus d'élaboration de la politique et de la prise de décision risquent d'être accaparés par les «experts» et les bureaucrates en raison de leur capacité à absorber et traiter l'information et à évaluer les différentes stratégies. On peut alors se demander dans quelle mesure les priorités et les valeurs communautaires seront présentes dans les décisions et les politiques.

Facteurs économiques : Les répercussions économiques sur l'élaboration de la politique sociale ont peut-être été les points sur lesquels l'opinion des participants a varié le plus. Certains soutenaient qu'on doit tenir compte de la situation économique et financière de l'État pour formuler des positions en matière de politique sociale. Ils estimaient que le programme budgétaire actuel doit gouverner la planification et l'élaboration des politiques car il ne risque pas de changer dans un avenir rapproché. Par conséquent, il est impossible d'élaborer une politique éclairée en ne tenant compte ni des prévisions économiques ni de leurs effets sur l'emploi et les particuliers.

D'autres participants ont affirmé que l'argument des contraintes budgétaires ne sert qu'à masquer un autre programme et un ensemble concurrentiel de priorités nationales. En d'autres termes, la question n'est pas tant de savoir quelles sont les sommes d'argent, mais plutôt quelle est la proportion du budget que les Canadiens, par l'intermédiaire de l'État, sont prêts à consacrer aux

éléments de la politique sociale. Selon ces participants, lorsqu'on accepte les sommes d'argent que l'État consacre à la politique sociale comme une donnée fixe, on a tendance à adapter la politique sociale à la situation budgétaire. On ignore ainsi le fait que la disparité des revenus et l'écart grandissant entre riches et pauvres sont les véritables problèmes. L'ordre des priorités budgétaires devrait donc être redéfini en fonction des priorités sociales.

Les tendances économiques mondiales contribuent également à orienter la formulation de la politique sociale. On pense particulièrement à l'avènement d'une économie fondée sur l'information et les services, et à son incidence sur la nature, la durée, la qualité et la répartition géographique des emplois, de même qu'aux membres potentiellement vulnérables de la population active. L'effet de ces tendances sur les droits sociaux tels que les prestations d'assurance-chômage et les normes de travail sont également des sources d'inquiétude.

C'est peut-être l'opinion que les dossiers sociaux et économiques ne constituent pas deux mais une seule et même entité qui fut le principal secteur d'entente des participants. Ces derniers rejetaient l'idée suivant laquelle les programmes sociaux, de santé et d'éducation seraient en quelque sorte un fardeau qui devrait être porté par les secteurs «productifs» de l'économie. Le programme économique n'est ni plus important ni distinct du programme social. Les crédits affectés aux éléments «sociaux» constituent en fait des investissements dans la capacité de l'État à maintenir ses structures et mécanismes sociaux et dans la capacité des particuliers à participer pleinement à la vie communautaire.

Incidence sur la Charte : Un quatrième groupe de facteurs découle des effets de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur la politique sociale.

Les participants ont souligné le passage des groupes bénévoles fondés sur les besoins à des groupes fondés sur les droits et l'avènement de groupes fondés sur de nouveaux droits. Mais la question de savoir si ce phénomène est la cause ou un effet de l'échec des systèmes de prestation est restée sans réponse. A-t-on réussi à satisfaire les besoins à un point tel que ces groupes peuvent maintenant se concentrer sur la défense de leurs droits dans le courant normal de la vie canadienne? Ou les tentatives visant à répondre aux besoins par l'intermédiaire des moyens traditionnels ont-ils échoué si misérablement que la défense des droits est maintenant considérée comme une façon plus efficace de s'assurer que les besoins sont satisfaits?

Pour certains, la *Charte* soulève la question des éventuels conflits entre les droits individuels protégés en vertu de l'article 15 (article sur le droit à l'égalité) de la *Charte* et les droits collectifs protégés ailleurs dans la Constitution, dans la jurisprudence ou dans la pratique constitutionnelle. La loi sur l'affichage du Québec illustre la façon dont le droit collectif de préserver une langue et de promouvoir une culture entre en conflit avec le droit individuel à la liberté d'expression.

Les peuples autochtones sont également aux prises avec le problème des rapports entre les particuliers et la collectivité. Par exemple, si une collectivité autochtone voulait diriger sa propre école afin de préserver sa culture, sa langue et ses valeurs, les parents de cette collectivité auraient-ils le droit d'envoyer leurs enfants dans une école

située à l'extérieur de la collectivité parce qu'ils croient qu'on y répondrait mieux aux besoins de leurs enfants en matière d'éducation ? Qui devrait payer les frais engendrés ? Les parents seraient-ils tous tenus de soutenir l'école communautaire même si leurs enfants ne la fréquentaient pas ?

Plusieurs participants se sont demandé si les tribunaux constituent l'endroit idéal pour régler ce type de litige et, le cas échéant, si les tribunaux ont ce qu'il faut pour remplir ce rôle et comment les organismes bénévoles pourraient contribuer à assurer qu'il en soit ainsi. Certaines décisions fondées sur la *Charte* ont servi les intérêts de groupes recherchant l'égalité, mais l'expérience générale est variée. Dans un très grand nombre de cas, ce sont des groupes ou des particuliers déjà puissants socialement ou économiquement qui ont eu recours à la *Charte* pour faire valoir leurs droits. Seul dans un petit nombre de cas la *Charte* a-t-elle été utilisée par des groupes défavorisés ou vulnérables qui voulaient améliorer leur sort.

Les critères qui limitent le recours aux tribunaux sont entre autres les suivants : le coût élevé; le fait que les représentants de la cour connaissent peu les dossiers sociaux et les notions telles que l'égalité des groupes historiquement défavorisés; le risque de donner de faux espoirs aux groupes cibles et de gaspiller de précieuses ressources au cours du processus; et le danger de limiter les activités plus générales d'un groupe en concentrant des ressources sur un processus à l'issue incertaine. On ne peut non plus compter que les tribunaux émettront une ordonnance remédiatrice même si un plaignant obtient gain de cause. La complexité et la nature spécialisée des procédures judiciaires sont également des barrières

empêchant les groupes recherchant l'égalité de faire appel aux tribunaux.

Attitudes de la population

Deux facteurs modérateurs complètent ce tableau du contexte sociétal en ce qui concerne l'élaboration de la politique sociale, soit les attitudes et les valeurs.

Les participants à la conférence connaissaient trois aspects des attitudes de la population, soit les attitudes envers les problèmes sociaux, envers le secteur bénévole et envers les rapports entre le secteur bénévole et l'État concernant les dossiers sociaux.

Des sondages d'opinion effectués par au moins une maison* démontrent que les Canadiens sont dépassés par la complexité des dossiers sociaux actuels. Ils n'en connaissent pas les réponses et ils cherchent une direction dans leur quête de solutions. Ils sont ouverts aux nouvelles idées et ont tendance à rejeter les politiques non pour des raisons de contenu, mais lorsqu'elles ont été édifiées à huis clos. Ils croient que les OBN sont capables de trouver des solutions, mais estiment que le secteur bénévole doit travailler de concert avec l'État pour mettre en oeuvre ces solutions.

Après analyse des résultats, la maison de sondage a conclu que la confiance des Canadiens dans les OBN est davantage une représentation de leur méfiance envers les secteurs public et privé que de leur confiance dans le secteur bénévole. S'il désire jouer un rôle d'orientation, ce

---

* Decima Research. Ces résultats ont été présentés aux participants par Gary Breen, vice-président de Decima.

dernier devra édifier sa crédibilité en proposant des solutions valables et en démontrant qu'il est capable de mettre sur pied des partenariats avec l'État.

Les Canadiens semblent croire que les OBN ont les compétences nécessaires pour mettre en oeuvre des solutions, mais que c'est l'État qui a le pouvoir et les ressources pour le faire. Par conséquent, si des problèmes ne sont pas résolus, tant le secteur bénévole que l'État en seront tenus responsables. Toutefois, certains participants ont souligné que lorsque les Canadiens appuient un partenariat de l'État et du secteur bénévole, leur idée de ce partenariat peut être très différente de celle de l'État ou des OBN.

Les données du sondage révèlent un autre fait intéressant : lorsqu'ils sont interrogés sur des questions d'ordre national ou mondial précises, les Canadiens se montrent préoccupés. Mais si on leur pose une question plus ouverte, quel est leur principal sujet d'inquiétude, par exemple, ils indiquent plus fréquemment des problèmes qui les touchent personnellement ou des problèmes de niveau local ou communautaire, en d'autres mots des dossiers sociaux.

Les participants ont remarqué un important changement des attitudes, soit un déplacement de la frontière séparant les domaines public et privé. Cette tendance contribue à changer ce qu'on entend généralement par «responsabilité publique» et la distinction faite entre celle-ci et la «responsabilité privée». Par exemple, on assiste à la généralisation de l'idée que le fait d'avoir des enfants est un choix économique plutôt qu'un engagement envers la société, avec les effets que cela comporte pour le soutien

accordé par le secteur public aux programmes tels que les services de garde d'enfants.

Comme l'État se retire de certains secteurs et abandonne ou transfère la responsabilité de ceux-ci aux autres ordres de gouvernement, au secteur privé ou au secteur à but non lucratif, il en résulte une «privatisation» d'activités qui relevaient antérieurement du secteur public. Toutefois, parallèlement, la société gagne de l'intérêt pour certaines décisions individuelles, notamment dans les domaines de la reproduction et de la santé mentale.

Bien que les participants aient été portés à favoriser la responsabilité individuelle, si celle-ci signifie le choix personnel et l'existence d'une variété de possibilités, ils ont dit craindre que, en fait, ceci ne décharge l'État de ses responsabilités. Ils ont insisté sur la nécessité de définir les responsabilités «privées» et «sociales» de façon juste et équitable.

Outre cette évolution des attitudes, les participants ont remarqué un changement encore plus marqué des valeurs, c'est-à-dire l'impression de plus en plus nette que les valeurs jadis attribuées à la plupart des Canadiens sont en fait peu répandues; l'intolérance grandissante à l'égard des valeurs et des vues des autres; un climat anti-élitiste; et du cynisme au sujet du processus politique. Compte tenu des données du sondage, on peut conclure que, si cette tendance persiste, le secteur bénévole ne sera pas plus protégé que le secteur public contre la critique et le scepticisme à l'égard de sa motivation et de sa dynamique.

Valeurs de la population

Le comité directeur de la conférence estimait qu'il était important d'explorer la question des valeurs parce que nombre des tendances et tensions actuelles dans la société canadienne sont, en fait, le reflet de la diversification croissante de nos valeurs. Les valeurs influencent non seulement les opinions sur l'à-propos des différentes politiques, mais aussi les façons de mettre en oeuvre ces politiques.

Parmi les défis qu'ils ont à relever, les organismes bénévoles doivent apprendre comment incorporer les valeurs à la politique sociale, non seulement en ce qui concerne les problématiques qui font l'objet de divisions nettes (avortement, peine capitale), mais également dans les secteurs politiques où les dossiers sont plus complexes et les mesures possibles nombreuses (garde des enfants, techniques de reproduction, dépenses en soins de santé, politique familiale).

Par exemple, si nos attentes face au système de santé ou au régime de pensions public doivent être modérées, qui aura la priorité ? Qui établira les critères qui détermineront quelles personnes auront accès aux programmes sociaux ? En abordant les besoins des groupes défavorisés, comment devrons-nous pondérer les droits des particuliers et les droits collectifs ? Dans la formulation de la politique sociale, comment réconcilierons-nous les valeurs traditionnelles et nouvelles qui sont les fondements de nos institutions sociales telles que la famille ? Comment une politique sociale peut-elle réconcilier et refléter les valeurs de cultures et religions différentes?

Valeurs individuelles : Peter Meggs* a présenté un exposé sur les valeurs individuelles et sur le nombre croissant de personnes qui, afin d'examiner les questions qui nous touchent tous en tant qu'humains, cherchent à redécouvrir le côté spirituel de leur nature. Comme de plus en plus de dilemmes sociaux en viennent à être considérés comme des problèmes individuels, les gens se détournent des religions organisées et d'autres sources d'aide traditionnelles et institutionnelles. Des réseaux et des groupes d'entraide les remplacent, en partie parce que les gens veulent des échelles de valeurs qui semblent pouvoir s'appliquer dans l'immédiat.

Selon M. Megg, cette tendance explique également l'intérêt croissant pour les religions orientales, le mysticisme, les religions du nouvel âge, voire même le retour de certaines personnes à leurs pratiques religieuses traditionnelles (bien que pas nécessairement à des institutions religieuses). Les gens cherchent des réponses. Ou bien ils rejettent les religions traditionnelles, ou bien ils n'en ont aucune expérience. Les sources d'aide traditionnelles les ont désillusionnés, mais les formes parallèles de spiritualité semblent offrir des réponses. Qu'il s'agisse d'une recherche de réponses à de nouvelles questions soulevées par l'évolution sociale ou de nouvelles façons d'aborder de vieux problèmes, le résultat est le même : il existe une recrudescence de la spiritualité sans égard à la religion.

D'après M. Megg, cette quête de spiritualité est souvent satisfaite par l'engagement social et nombre des mouvements sociaux actuels (organismes autochtones, écologistes, personnes ayant le sida, fournisseurs de soins

---

* Peter Meggs est l'ancien animateur de Open House, émission radiophonique de CBC portant sur la spiritualité.

palliatifs aux mourants) comportent en fait des dimensions profondément spirituelles.

Valeurs collectives : Susan Berlin* a invité les organismes bénévoles à refléter leurs valeurs dans leurs structures organisationnelles, leurs stratégies opérationnelles et leur processus décisionnel. Comme l'établissement de réseaux, l'autonomie et la prise en charge sont en voie de devenir les nouvelles valeurs de ce qui était autrefois des programmes et services relevant de l'État ou des institutions, de nouvelles valeurs doivent donc commencer à se répandre au sein des organismes bénévoles s'adressant aux personnes et aux groupes de défense d'intérêts concernés par ces valeurs.

Le processus actuel d'élaboration des politiques, c'est-à-dire celui par lequel les OBN demandent et proposent tandis que l'État décide et dispose, est maintenant périmé. Les OBN occupent toujours une position où ils peuvent soit formuler des propositions dans le vide, sans connaître les priorités et les idées de l'État, soit réagir aux propositions que l'État a préparées sans tenir compte de l'avis de la population ou en ne procédant qu'à des consultations symboliques. Cette démarche ne convient tout simplement pas à la formulation d'une politique sociale fondée sur les valeurs naissantes telles la prise en charge de la collectivité et l'application de solutions locales aux problèmes locaux.

Les organismes bénévoles devraient eux-mêmes refléter les valeurs qu'ils prêchent dans leurs domaines de

---

* Susan Berlin travaille pour le Projet canadien des communautés en santé, dont le siège est à Ottawa.

compétence respectifs de même qu'examiner la façon dont ils prennent des décisions et si les processus existants tiennent compte de leur clientèle et des objectifs poursuivis. Le processus décisionnel lui-même renferme des valeurs cachées; s'il est modifié de manière à refléter un nouvel ensemble de valeurs, sa dynamique le sera également.

Comme en ce qui concerne toutes les démarches qui mettent en question l'ordre établi, les propositions de nouveaux processus décisionnels gênent profondément les gens. La difficulté réside non seulement dans la nécessité de faire les premiers pas, c'est-à-dire d'apporter la première modification aux méthodes organisationnelles, mais aussi dans les conséquences découlant naturellement de cette étape. Les choses ne seront plus comme avant.

Les attitudes sociales profondément ancrées (envers les femmes, les groupes «défavorisés», la société de consommation) sont contestées. Les vieilles hypothèses (sur la nature de la «démocratie», la valeur et la définition du «progrès», la répartition appropriée des pouvoirs, la responsabilité des dossiers et des solutions) sont mises en doute et rejetées. Personne ne dit que le processus sera facile, nous signale M^me^ Berlin, mais il sera impossible d'arriver à un changement authentique et durable sans sa mise en oeuvre.

Le contexte des OBN

Compte tenu de ces questions et de ces tendances sociales, de ces attitudes de la part de la population et de ces valeurs, les organismes bénévoles ont devant eux une tâche considérable. Puisque les problèmes sont complexes et intimement reliés, les solutions le seront également. Les

programmes économique, environnemental et social ne sont en fait qu'un seul et même progamme, qui requiert des interventions globales. Le traitement de problèmes tels que la toxicomanie, l'illettrisme et les comportements criminels exige la formulation d'une réponse sociétale à la violence sexuelle, à la pauvreté et à la violence familiale.

En ce qui concerne les particuliers et les collectivités, il est sensé d'aborder ces dossiers en suivant une démarche globale. Toutefois, il n'est pas toujours facile d'adopter une telle démarche; celle-ci met en question une conception établie des compétences, des pouvoirs politiques, de la responsabilité de la prestation et des relations financières. La répartition actuelle des responsabilités entre les divers ordres de gouvernement et entre les ministères d'une même administration accroît encore davantage la difficulté des OBN à régler ces dossiers globalement.

Les organismes bénévoles font actuellement face à un autre obstacle. Nombre d'entre eux voient leurs efforts et leurs ressources s'épuiser en raison de la nécessité de répondre aux besoins immédiats, soit de remplacer les crédits perdus par suite des réductions effectuées par le gouvernement, de réagir aux décisions concernant les politiques et les programmes pour lesquelles ils n'ont pas été consultés et de répondre aux nouvelles demandes engendrées par l'évolution rapide de la conjoncture économique ou de la politique gouvernementale. Comme l'importance fait place à l'urgence, le personnel et les bénévoles risquent de dissiper leurs énergies sans améliorer de façon appréciable la vie de leurs clients. Dans ces circonstances, il peut en effet s'avérer difficile de trouver les ressources nécessaires à l'élaboration d'une vision dans le cadre de laquelle s'inscriraient les orientations.

Certains voient dans ces tendances une politique par laquelle le gouvernement cherche délibérément à diviser pour régner en obligeant les groupes à se faire concurrence pour obtenir de maigres ressources ainsi qu'une attention politique, et à adopter une démarche réactionnelle. Or, le secteur bénévole n'est pas à l'abri des luttes qu'on reproche souvent aux ministères. Certains participants ont souligné la nécessité de faire l'unité, signalant que les intérêts du secteur devraient avoir la priorité sur ceux d'un groupe en particulier. Comme groupe, les organismes bénévoles ne devraient pas se permettre les lacunes souvent attribuées à l'État.

Deuxième partie Aperçu de la politique sociale

Les participants à la conférence ont été renseignés sur les dossiers sociaux des années 90 de deux façons : à l'aide d'exposés présentés par les représentants des OBN assistant à la rencontre et à l'aide de documents d'information préparés par d'autres OBN ainsi que par le comité directeur de la conférence.

L'objet de cette partie est de soulever des questions plutôt que d'examiner comment les problèmes peuvent influer sur divers groupes clients et domaines de la politique, ou comment le secteur bénévole ou chaque organisme bénévole devrait y répondre. Les dossiers sont présentés de la façon dont ils l'ont été par les représentants des OBN. Le résultat obtenu n'est pas *la* politique sociale des années 90, mais bien un aperçu des dossiers sociaux qui, de l'avis des participants, devraient influencer leurs activités pendant cette décennie.

Puisqu'on compte proposer les divers dossiers qui constituent le contexte d'élaboration de la politique des organismes bénévoles pour formuler la politique et puisque chacun des dossiers pourrait concerner chaque organisme de diverses façons, l'examen des dossiers n'est pas exhaustif et les questions ne sont pas nécessairement présentées par ordre de priorité. Par ailleurs, cet exposé n'étudie pas la totalité des intérêts communs des groupes sur des questions telles que la disparité des revenus et la pauvreté, la violence, le racisme, la justice sociale, l'égalité et l'équité, l'alphabétisation, la santé et l'environnement, le sida, le multiculturalisme et l'emploi.

Les enfants et les jeunes

La pauvreté est le principal problème des enfants des années 90. Un enfant sur six est pauvre (un sur cinq dans le groupe des moins de six ans). Le deuxième problème en importance est celui des enfants maltraités. De plus, une nouvelle question est soulevée en ces années 90, soit la relation entre la santé et les problèmes environnementaux, qui sont à leur tour liés étroitement à la pauvreté.

Le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse indique que plusieurs facteurs peuvent influer sur la capacité des groupes communautaires de régler des questions concernant les enfants. D'une part, il y a des éléments négatifs, soit les facteurs démographiques (une diminution du nombre d'enfants et de jeunes par rapport au reste de la population) et la généralisation des contraintes budgétaires. Par contre, il y a aussi des éléments positifs, soit la sensibilisation de plus en plus importante de la population à l'égard des enfants pauvres et des enfants maltraités, en particulier en ce qui concerne la violence sexuelle.

Garde des enfants : Des services accessibles, abordables et de qualité demeurent l'objectif visé. L'atteinte de celui-ci nécessitera de plus grandes ressources, c'est-à-dire l'affectation de crédits au titre des places subventionnées, le développement d'investissements, le versement de salaires adéquats aux travailleurs de première ligne, le soutien des intervenants du réseau parallèle et l'établissement de normes.

Selon la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, la garde de 80 p. 100 des enfants s'effectue au

sein du réseau parallèle, et il s'agit souvent de services instables et douteux. À la question de qualité est liée celle des conditions de travail des travailleurs des services de garde d'enfants (salaires peu élevés, avantages sociaux peu nombreux, sécurité d'emploi insuffisante). Il est essentiel de soutenir la garde des enfants tant socialement qu'économiquement, et ce, afin que les parents puissent faire partie de la population active.

Jeunes : En ce qui concerne les années 90, les perspectives économiques et les possibilités en matière d'éducation constituent l'une des principales préoccupations des jeunes et des groupes travaillant auprès de ceux-ci. Ces inquiétudes ont trait à la mesure dans laquelle on pourra répondre aux attentes des jeunes au sujet de l'emploi et de la qualité de vie, compte tenu de la conjoncture économique qui se dessine (croissance du secteur des services, augmentation du travail à temps partiel, etc.) et du sous-financement du système d'enseignement postsecondaire.

La Fondation canadienne de la jeunesse souligne que la stabilité relative de la population de jeunes pourrait masquer le fait que certains groupes éprouvent des difficultés dues à l'évolution de la structure du chômage et de la nature du chômage chez les jeunes (augmentation du chômage à long terme et du nombre de jeunes au milieu de la vingtaine n'ayant jamais eu d'emploi) ou aux variations démographiques (par exemple, 50 p. 100 des autochtones ont moins de 20 ans).

Il y a également lieu de satisfaire aux besoins tels que l'estime de soi, la citoyenneté, la participation sociale, le développement de qualités de chef et la prise en charge de soi-même. Les dossiers écologiques nous en donnent

justement l'occasion. Ces dossiers constituent un domaine nécessitant une démarche à long terme. Par conséquent, ils continueront d'ouvrir des perspectives aux jeunes, tant dans l'immédiat que dans un avenir lointain. Ils suscitent l'intérêt des jeunes et offrent de belles possibilités de partenariat et d'efforts multisectoriels de collaboration.

Étudiants : L'un des importants problèmes auxquels font face les étudiants des années 90 est celui de l'accès à un enseignement postsecondaire de qualité. Le problème de l'accessibilité comporte un aspect financier et un aspect social; le dernier inclut des questions telles que la représentation insuffisante des groupes à faible revenu et des membres des minorités visibles dans les collèges et les universités, de même que la représentation insuffisante des femmes dans les domaines des sciences et des techniques (tant à titre d'étudiantes que de professeures) et à des postes de cadre supérieur dans les établissements postsecondaires.

Selon la Fédération canadienne des étudiant(e)s, le secteur postsecondaire peut lui-même abolir les obstacles financiers, du moins en partie, mais les barrières sociales doivent faire l'objet d'une démarche plus globale, en particulier aux niveaux primaire et secondaire. Lorsque les enfants sont dirigés dans divers programmes d'apprentissage à ces niveaux, en fonction de leurs prétendues aptitudes, qui tient compte des conditions sociales (pauvreté, malnutrition, négligence ou mauvais traitements, difficultés d'apprentissage de la langue) qui nuisent au rendement scolaire?

Familles

L'une des principales questions des années 90 est la façon de soutenir la famille pour qu'elle puisse remplir ses obligations envers ses membres et jouer son rôle social compte tenu des changements démographiques (vieillissement de la population, participation au marché du travail, taux de divorce, choix d'une vie sans enfants, taux d'immigration accru) et de l'évolution des structures familiales (familles monoparentales, familles reconstituées).

L'Institut Vanier de la famille prône l'adoption d'une politique familiale globale par rapport à l'ensemble actuel de politiques sociale et autres qui touchent la famille, certaines de façon positive, d'autres de façon négative. La formulation d'une telle politique nécessitera l'examen d'un nombre considérable de politiques qui influencent ou déterminent les liens entre les membres des familles, de même qu'entre les familles, les intermédiaires et l'État.

Il y aurait lieu de faire en sorte que les politiques sociale et familiale visent des objectifs déterminés plutôt que de laisser les effets imprévus, indirects et résiduaires d'autres politiques définir la politique familiale (citons en exemple les effets sur les structures et liens familiaux des politiques agricoles conçues pour soutenir le secteur des exploitations agricoles familiales.)

Immigrants et minorités visibles

Dans ce domaine, les questions soulevées en ces années 90 sont l'équité en matière d'emploi, l'apprentissage des langues officielles pour faciliter l'intégration sociale et la participation au marché du travail, qui font l'objet de programmes tenant compte des besoins des immigrants

adultes ne parlant ni l'anglais ni le français, ainsi que la discrimination généralisée du système d'éducation à l'endroit des enfants appartenant à des minorités ethniques.

La question de la citoyenneté à part entière est tout aussi importante pour les immigrantes et les femmes faisant partie d'une minorité visible qu'elle l'est pour d'autres groupes. De plus, les femmes faisant partie d'une minorité visible sont souvent victimes d'une double discrimination. Lorsque des programmes ou services sont offerts pour venir en aide à des minorités visibles, ce ne sont souvent que des hommes qui y ont accès. Et si un programme ou service s'adresse aux femmes, ce sont principalement les Blanches ou les femmes faisant partie d'une minorité visible ayant un certain niveau de scolarité qui y ont accès. En outre, les problèmes liés aux structures familiales et à la pauvreté ont un effet encore plus dévastateur pour les femmes des minorités visibles que pour les autres femmes; ils risquent de s'ajouter aux barrières linguistiques et autres empêchant de poursuivre des études ou d'améliorer sa situation économique.

Parmi les autres questions qui se dessinent en ces années 90, on compte la nécessité de recueillir et d'analyser des données sur les origines raciales et ethniques afin de pouvoir élaborer et mettre en oeuvre une politique sociale ou économique; et la participation des minorités visibles au sein des organismes gouvernementaux et des groupes communautaires associés à la formulation des politiques sociale et économique.

D'après le Centre for Research Action on Race Relations, on ne peut bénéficier de politiques efficaces et adaptées concernant des dossiers tels que la discrimination en

milieu de travail et l'accès au logement, aux services de santé et aux services sociaux si l'on ne possède pas de données claires sur les problèmes socioéconomiques de minorités visibles particulières et si l'on travaille sans la participation des groupes concernés.

Tout comme d'autres groupes défavorisés, les minorités visibles font de plus en plus appel aux tribunaux pour que des injustices sociales soient réparées. Cette façon de réaliser des objectifs sociaux est toutefois coûteuse (et soulève la question de savoir si les groupes défavorisés ont le même accès aux tribunaux lorsque leurs ressources financières sont insuffisantes) et l'issue en est incertaine étant donné la nature des nominations aux tribunaux, qui proviennent encore principalement des groupes majoritaires. Les groupes connaissent donc de plus en plus le danger qu'il y a à trop se fier aux procédures judiciaires, étant donné les coûts engendrés, la possibilité d'insensibilité du système judiciaire aux questions raciales et à la culture, et l'issue incertaine de ces démarches.

Personnes âgées

Restant sensiblement les mêmes que par le passé, les objectifs concernant les personnes âgées sont les suivants : pensions et niveau de vie raisonnables; élargissement des soins de longue durée, qu'il s'agisse de soins fournis en établissement ou de soins et de soutien à domicile; logements adéquats et abordables en milieu urbain et en milieu rural; réponse aux besoins en matière de sécurité, y compris par une protection contre la violence physique dans la rue et à domicile, et contre les mauvais traitements d'ordre physique, financier ou émotif de la part des soignants (qu'il s'agisse de parents ou non).

Comme l'a mentionné la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, pour réaliser ces objectifs il faudra combattre les effets négatifs des contraintes budgétaires, maintenir l'universalité des programmes de santé et des programmes sociaux, et lutter contre les éléments moins généreux de la collectivité faisant obstacle à ces objectifs.

Femmes

Le pari que doivent tenir les femmes en ces années 90 n'est pas bien différent de ce qu'il était par le passé : des 167 recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme (1970), seules 53 ont été entièrement appliquées.

Les dossiers économiques demeurent donc importants, y compris la nécessité de faire adopter une loi globale sur l'équité salariale à tous les paliers de gouvernement. L'écart entre le salaire des hommes et celui des femmes ne s'est tout simplement pas rétréci, bien qu'il s'agisse d'un dossier social depuis plusieurs décennies. Parmi les autres priorités, on compte une loi nationale sur la garde des enfants et la décriminalisation de l'avortement (ou la décision de ne pas le recriminaliser).

Le Comité national d'action sur le statut de la femme a indiqué la démocratisation du processus de développement social comme l'un des principaux dossier des années 90. Les «clients» des programmes sociaux ne veulent plus que des décisions concernant la politique et les programmes soient prises en leur nom sans leur participation. Des efforts concertés doivent également être déployés pour engendrer la volonté politique de faire des interventions concrètes pour résoudre de vieux problèmes (plutôt que de faire des voeux pieux, notamment en ce qui

concerne la violence faite aux femmes, le soutien des familles monoparentales et la pauvreté chez les femmes âgées).

Logement

L'obtention d'un logement adéquat et abordable est l'objectif immédiat de plus d'un demi-million de ménages canadiens qui dépensent une part beaucoup trop grande de leur revenu pour se loger et d'un quart de million de Canadiens qui sont obligés d'avoir recours à des refuges chaque année. Les solutions en matière de logement doivent être formulées parallèlement à celles qui concernent l'emploi, la santé, la sécurité du revenu et l'environnement. De plus, tous les paliers de gouvernement devraient favoriser l'offre de logements abordables.

La condition des sans-abri et la pénurie de logements abordables résultent des effets cumulatifs de mesures telles que la désinstitutionnalisation ou de l'échec des politiques sociale et économique face à la toxicomanie, la violence sexuelle, la violence familiale, le chômage chronique et les revenus familiaux insuffisants.

L'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, qui est membre d'une coalition d'OBN se préoccupant du logement et des sans-abri, a élaboré un programme d'intervention applicable jusqu'en l'an 2000, programme qui vise l'accroissement du nombre de logements de qualité à prix abordable. Malgré l'existence de ce programme, l'importance accordée au logement à l'intention des pauvres et des sans-abri dans le programme politique reste faible, et l'État réduit au lieu d'accroître les crédits versés aux programmes de logement. En outre, l'État n'adopte que des mesures à court terme en offrant

une aide directe aux particuliers. Or, il lui incombe de lancer des programmes à long terme pour accroître l'offre globale de logements.

Évolution des dossiers

Certains participants ont étudié la façon dont les dossiers ont évolué pendant les années 80 et la façon dont les OBN, compte tenu de cette évolution, ont modifié leurs objectifs et leurs stratégies.

Par exemple, à l'origine, la garde des enfants était considérée comme une question «féminine» liée, entre autres, aux disparités salariales et à l'égalité d'accès à l'emploi. Toutefois, des groupes d'intervention ont réalisé certains progrès en établissant le lien entre la politique sociale et le programme économique, en particulier les répercussions économiques découlant de l'inexistence de services de garde d'enfants abordables et accessibles. Ainsi, tout comme en ce qui concerne l'universalité de l'enseignement vers la fin du XIX^{e} siècle, l'évolution des attitudes relativement à la garde des enfants a fait en sorte que ce dossier est de plus en plus considéré comme une question de société, et non comme l'un des sujets de préoccupation d'un segment limité de la population, en l'occurrence les femmes ayant des enfants. Les autres exemples de tels changements sont notamment les suivants :

- Certains problèmes sont «nouveaux» (ou viennent d'être soulevés) ou sont issus de changements sociaux, démographiques ou autres, par exemple
  - le racisme et l'intolérance à l'égard de la différence,

- la pauvreté chez les femmes âgées,
- l'analphabétisme.

- Parfois, c'est la façon d'envisager les problèmes et de les comprendre qui évolue. Par exemple,
  - En ce qui concerne la pauvreté, l'analyse des politiques est passée d'une étude quantitative restreinte (la fréquence de la pauvreté, l'établissement d'indicateurs de la pauvreté) à des méthodes incluant l'analyse de la nature et des causes de la pauvreté ainsi que des liens de ce problème avec d'autres phénomènes sociaux.
  - Les questions telles que la promotion de la santé et la prévention du crime ont été élargies à de nombreux domaines afin que puissent être trouvées des solutions multidisciplinaires de concert avec la collectivité.

- La réaction des organismes bénévoles face aux dossiers sociaux est également en train de changer.
  - Certains groupes sont nés de la nécessité d'entreprendre des démarches globales : les mouvements visant à promouvoir la sécurité et la santé des collectivités en sont encore un exemple.
  - Toutefois, d'autres groupes ont restreint leur champ d'action, par exemple en visant le développement communautaire et une orientation locale plutôt qu'en essayant d'élaborer des politiques ou des programmes pancanadiens.

Troisième partie Les OBN relèvent le défi

Cette dernière section rend compte de la participation des OBN à l'élaboration de la politique sociale des années 90. Certains groupes représentés à la conférence ont fourni des exemplaires de leurs mémoires prospectifs, dans lesquels sont exposés les enjeux qu'ils identifient pour les années 90 et les possibilités d'action qui s'offrent à eux.

Ces OBN possèdent des expériences très diverses qui reflètent non seulement la variété de leurs organismes membres et clients, mais aussi le stade d'expansion de leurs sructures d'organisation. Cet ensemble d'expériences ne constitue pas une stratégie recommandée ou même un guide détaillé de l'élaboration de politiques. On vise plutôt à donner aux bénévoles et aux membres du personnel des organismes bénévoles la possibilité de découvrir de quelle manière les connaissances et l'expérience d'autres groupes pourraient les aider à élargir leur organisme et à surmonter les écueils de l'élaboration des politiques sociales au cours de la décennie.

La légitimité du rôle des organismes bénévoles dans l'élaboration de politiques n'a pas été remise en question. Les groupes présents à la conférence ont manifesté clairement leur volonté de participer plus activement à l'établissement des priorités nationales et à la recherche de formules de rechange en matière de politique sociale. En outre, les données des enquêtes présentées à la conférence montrent que la population s'attend à ce que le secteur bénévole joue un important rôle de chef de file. Il ne s'agissait donc pas de déterminer si les organismes bénévoles avaient un rôle à jouer mais plutôt de définir celui-ci et les moyens de le remplir efficacement.

Tensions créatrices

Les sujets des exposés et des discussions en groupe allaient de conseils pratiques à des débats sur les valeurs et les principes qui devraient servir de point de départ à l'élaboration de politiques. Des tensions créatrices qui existent au sein des OBN se sont manifestées au cours des discussions. Elles résultent de conflits entre les exigences et les valeurs et de divergences de vues sur les moyens à prendre pour amener des changements.

L'un des débats fondamentaux porte par exemple sur les mécanismes que devraient mettre en place les OBN pour élaborer la politique sociale. S'agit-il de rendre le système existant plus global et d'accroître l'efficacité du processus de consultation? Ou les OBN devraient-ils rechercher des moyens entièrement nouveaux d'établir un programme de politique sociale et de le réaliser? À quelles priorités devrait-on s'atteler? Les collectivités et les OBN peuvent-ils établir leurs propres programmes de changement et se mettre au travail sans tenir compte des priorités du gouvernement?

Comme le disait un participant, «les organismes bénévoles devraient-ils cesser de chercher des moyens de s'intégrer à un système qui ne fonctionne plus». Lorsqu'ils établissent un programme de changement, les groupes qui s'occupent de politique sociale devraient-ils accepter d'assujettir la faisabilité de leurs projets à certaines hypothèses économiques et sociales ou peut-on planifier et agir en faisant table rase du passé? Devrait-on élaborer les politiques en fonction des budgets, ou d'abord établir les priorités et discuter ensuite du financement nécessaire pour les mettre en oeuvre? Les opinions divergentes sur

cette question alimentent l'un des débats actuels dans le domaine de la politique sociale.

Les questions liées au rôle des organismes bénévoles donnent également lieu à des débats. Jusqu'à quel point les organismes nationaux sont-ils utiles, étant donné leur mot d'ordre : «réfléchir globalement et agir localement»? Ces organismes peuvent-ils apporter une collaboration fructueuse à la formulation de la politique sans sacrifier leur orientation locale qui leur apporte force et crédibilité, et sur laquelle ils fondent leur analyse des besoins en matière de politique? Est-il même possible d'établir des politiques applicables dans tout le pays lorsque qu'on s'efforce de résoudre les problèmes en partant de la base dans chaque collectivité?

Les organismes bénévoles semblent également tiraillés entre la nécessité de former des coalitions et le désir de garder leur indépendance. Certains se sont dits inquiets des risques que comportent les partenariats, tant avec le gouvernement qu'avec d'autres organismes bénévoles. Les interrogations sur ces deux types de partenariat ont trait aux différences de pouvoir entre les partenaires. Dans le cas d'alliances entre organismes bénévoles, on met en balance d'un côté les avantages de s'unir pour défendre les questions de politique sociale et de l'autre, les risques de perdre de vue l'orientation arrêtée par la base, et la possibilité de se trouver perdu dans la masse.

Dans le cas de partenariats avec le gouvernement, les organismes risquent d'être utilisés pour promouvoir des priorités gouvernementales auxquelles leur secteur ne souscrit pas. À une époque où seuls ceux qui font beaucoup de bruit se font entendre, est-il possible de collaborer tranquillement et d'être tout de même en

position d'émettre des critiques lorsque cela est nécessaire? Quoiqu'il en soit, il est rare que les gouvernements et les OBN soient des partenaires égaux à cause du financement octroyé. Les organismes bénévoles peuvent-ils à la fois élaborer des politiques avec les gouvernements en tant que partenaires et demander des fonds à ces derniers pour fournir des services?

Sans les coalitions, on n'arriverait peut-être jamais à avoir suffisamment de poids pour amener des changements et trouver des solutions aux problèmes étroitement liés. Par ailleurs, il peut s'avérer nécessaire de délimiter une orientation précise afin d'accroître les chances de réussite, pour concevoir des projets qui soient réalisables.

On ne s'entend pas sur l'importance à accorder aux solutions prônées par les gouvernements dans les dossiers de politique sociale. En ce qui concerne notamment le traitement de la pauvreté par l'État, les opinions diffèrent : devrait-il gommer les écarts de revenu au moyen d'un revenu annuel garanti (qui constituerait un programme distinct ou serait financé par les impôts)? Le développement économique communautaire, où la collectivité définit les problèmes et identifie les solutions elle-même, constitue-il un meilleur moyen de trouver des solutions à la pauvreté, aux écarts de revenu, au manque de services, aux changements économiques structurels et aux difficultés des collectivités monoindustrielles?

Au sein des OBN, il existe des tensions entre ceux qui croient qu'on doit provisoirement prendre des risques pour en arriver à des résultats, et ceux qui se préoccupent d'abord de la survie de leur organisme. Le but final mérite-t-il qu'on risque d'essuyer des pertes en chemin? Vaut-il la peine de s'opposer au gouvernement pour

ensuite perdre des subventions, risquer de semer la confusion dans la population et de perdre sa confiance, ou subir toute autre conséquence?

Enfin, on a du mal à s'entendre sur la nature des fonctions que devraient assumer les bénévoles et les employés des OBN. On perçoit très clairement que les priorités du personnel et celles de la collectivité, qui sont défendues par les responsables bénévoles des OBN, ne sont peut-être pas toujours les mêmes. Et même si ces acteurs s'entendent sur les priorités, les gouvernements et les administrations semblent plus disposés à écouter et à suivre les conseils de «la collectivité», plutôt que les recommandations faites par le personnel des OBN. Il importe notamment de régler les questions suivantes :

- comment faire participer la collectivité, y compris à l'établissement de programmes d'action nationaux?

- comment faire participer les bénévoles dès le départ, en particulier aux actions entre plusieurs organismes, lorsque les prises de position sur un dossier commencent juste à être esquissées?

Modèles de partenariat

Au cours d'exposés et de discussions en groupe, les éléments devant déterminer le succès de la participation à l'élaboration de la politique et à la prise des décisions ont commencé à surgir. Les participants à la conférence ont été renseignés sur trois modèles concluants de partenariat, soit le projet d'amélioration du bien-être des collectivités, le projet d'amélioration de la sécurité des collectivités et l'Année internationale de l'alphabétisation. Un exemple de la façon dont un partenariat peut échouer si les conditions

préalables au succès ne sont pas remplies a également été exposé.

Amélioration du bien-être des collectivités : Le projet d'amélioration du bien-être des collectivités adopte une démarche communautaire afin de créer les conditions favorisant la santé à l'échelon local. C'est un exemple de la façon dont la collaboration peut permettre à la collectivité d'atteindre des objectifs sociaux mutuellement acceptés. L'idée maîtresse consiste à faire participer différentes professions à la résolution de problèmes parce que, tant pour la santé que pour les autres dossiers sociaux, les distinctions entre les champs de compétence ou les pouvoirs sont trompeuses et improductives.

Un comité comportant des représentants de services municipaux, d'entreprises et de la collectivité cerne les problèmes de santé de la collectivité et examine la façon dont les mesures et interventions de chaque groupe influencent ces problèmes. Le conseil choisit entre six et dix questions prioritaires et forme des sous-comités qui, à leur tour, proposent des modifications à apporter aux programmes et des modes de financement. Les recommandations sont ensuite présentées au conseil municipal. Elles ont de bonnes chances d'être mises en oeuvre car elles bénéficient déjà du soutien des services municipaux et des entreprises et parce que, en grande partie, elles n'impliquent aucune dépense.

Amélioration de la sécurité des collectivités : Le projet d'amélioration de la sécurité des collectivités illustre bien les liens étroits qui existent entre le programme d'action sociale et le programme d'action économique. Les villes participantes découvrent comment l'action sociale peut

réduire le crime et la violence et, de ce fait, entraîner des avantages économiques.

Comme l'a expliqué Irvin Waller*, le projet d'amélioration de la sécurité des collectivités vise à réunir les décideurs des domaines tels que l'aide à l'enfance, les établissements d'enseignement, le logement et l'urbanisme ainsi que des représentants des employeurs, des commerçants, de la police, de la justice criminelle, des administrations municipales et des groupes représentant les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les minorités visibles et, pour les collectivités où il en existe, des groupes autochtones. Ces représentants sont chargés de cerner les problèmes et d'y trouver des solutions, d'établir les priorités et d'attribuer les ressources en fonction des priorités convenues.

M. Waller soutient que le modèle d'amélioration de la sécurité des collectivités comporte d'immenses possibilités pour les organismes bénévoles préoccupés par la politique sociale parce que la majorité des Canadiens sont déjà convaincus que les programmes et services sociaux sont plus susceptibles que la police et la prison de régler des problèmes tels que la violence et le crime. Ces programmes offrent également un modèle concret de collaboration et de processus décisionnel inter-organismes et interministériels que les OBN peuvent utiliser pour convaincre l'État de la valeur de la démarche globale.

Alphabétisation : Le partenariat de l'État, du patronat, des syndicats et des OBN est en partie issu de la nécessité

---

* Irvin Waller participe au projet d'amélioration de la sécurité des collectivités et est professeur de criminologie à l'Université d'Ottawa.

de composer avec un petit budget. Selon Dick Nolan*, l'expérience nous a appris que plus les partenaires sont nombreux, moins il se peut qu'il y ait accord, mais il est possible d'en arriver à un terrain d'entente si le problème est assez bien cerné. Ici encore, il s'agit de déterminer ce qu'il faut à chacun des participants pour rester au sein du partenariat et faire en sorte que celui-ci fonctionne.

Pour certains organismes, il peut s'agir d'une tâche précise, définie en termes simples, dont l'étendue et le temps qui lui est consacré sont limités. Le succès des partenariats passe par le respect du processus décisionnel de chacun et par la reconnaissance des sensibilités respectives. À l'échelon national, un partenariat doit être planifié minutieusement pour que les efforts des organismes locaux ne subissent pas d'effets contraires. Comme dans tous les organismes bénévoles, il faut résoudre les questions d'ordre moral que pose l'acceptation de fonds provenant de diverses sources à la satisfaction de tous les partenaires.

Le Secrétariat à l'alphabétisation a eu recours à des partenariats entre des travailleurs et des administrations pour aborder la question de l'alphabétisation dans le milieu de travail, et entre des organismes bénévoles offrant des services aux personnes risquant le plus d'être analphabètes et des organismes d'alphabétisation. Ces partenariats ont favorisé l'acquisition de capacités de lecture et d'écriture chez les adultes. Par ailleurs, des organismes d'alphabétisation et le secteur privé ont

---

* Dick Nolan est directeur général du Secrétariat à l'alphabétisation du Secrétariat d'État.

collaboré à l'élaboration de programmes d'alphabétisation et de documents connexes.

L'État et les premières nations : Ovid Mercredi* a cité la relation entre les gouvernements et les premières nations pour montrer qu'un partenariat avec l'État ne peut fonctionner en raison de l'absence des éléments fondamentaux de succès : ce partenariat n'est pas fondé sur l'égalité des partenaires ou sur le respect de la façon dont chacun interprète la situation et des conséquences découlant de cette interprétation. Par exemple, dans le domaine social, l'une des conséquences naturelles du respect des droits et de l'identité culturelle des autochtones est le droit au maintien de leurs façons traditionnelles d'élever des enfants.

M. Mercredi a affirmé que la situation ne changera pas tant que le gouvernement du Canada continuera de considérer les premières nations comme des demandeurs engagés dans une lutte de pouvoirs où il faut un vainqueur et un perdant. Même au Manitoba, où il existe des accords tripartites entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les conseils de tribu existent, la formule est viciée à la base puisque ces accords ne priment pas les lois. Il n'y aura aucun progrès tant que cette tension persistera et qu'on ignorera le droit des autochtones de prendre des décisions et de mettre en oeuvre leurs propres programmes.

Citant le cas des autochtones, mais aussi les effets pour l'ensemble des Canadiens, M. Mercredi a affirmé que, dans les dossiers sociaux du Canada, on doit reconnaître

---

* Ovid Mercredi est vice-président de l'Assemblée des premières nations pour le Manitoba.

les aspirations et les besoins individuels, et que les partenariats seront possibles uniquement si, au moment de formuler la politique sociale, on cesse de présumer que tous les gens sont identiques.

Conseils donnés par les participants

Dans le cadre d'ateliers, les représentants des OBN ont présenté de nombreux commentaires et conseils sur la participation au processus de formulation de la politique sociale et sur la collaboration au sein de coalitions.

Coalitions : Le fait de se joindre à d'autres secteurs ou groupes ayant des intérêts similaires et d'élaborer des propositions communes avant de rencontrer le gouvernement augmente les chances de succès. Pour parvenir à leurs fins, les coalitions, les réseaux ou les partenariats peuvent exiger de nombreuses heures de travail de la part du personnel et des bénévoles ainsi que de nombreuses autres ressources. Toutefois, au moins un participant a laissé entendre que la collaboration peut pallier l'utilisation excessive des particuliers et des organismes, phénomène courant dans le secteur bénévole.

Les coalitions ou les groupes de travail mixtes, même constitués de partenaires mal assortis, peuvent donner de bons résultats si le dossier est limité et si le partenariat ne doit pas être de longue durée. Par exemple, des groupes aux vues généralement différentes, y compris le Congrès du travail du Canada et la Conférence des évêques catholiques du Canada, ont exprimé une opinion commune sur des dossiers économiques, en particulier sur les effets de la politique macroéconomique quant à la sécurité du revenu.

La motivation à l'origine d'une coalition ou d'un partenariat peut être déterminante pour le succès de cette entreprise ou pour sa valeur aux yeux des partenaires. Si les partenaires sont inégaux, que ce soit en raison de leur envergure relative (dans le cas de partenariats du secteur bénévole) ou de relations financières (comme dans le cas d'un partenariat entre un OBN et l'État), il faut trouver des façons de compenser les inégalités.

Pressions exercées sur la politique : Les participants ont établi une distinction entre le lobbying et la défense des droits auxquels procèdent les organismes bénévoles. Le lobbying est considéré comme un moyen d'influencer des décisions précises touchant un groupe client. Par contre, la défense des droits était envisagée comme une démarche à plus long terme visant à modifier la perspective de l'État sur un domaine particulier de sorte que les décision tant actuelles que futures représentent la vision des organismes bénévoles sur la définition des problèmes et sur les solutions pour les régler.

La défense des droits requiert donc une vision à long terme, la capacité d'évaluer le contexte politique, d'analyser les tendances qui s'exerceront vraisemblablement sur les membres des organismes bénévoles et de prévoir les décisions de manière à pouvoir faire des interventions précoces, alors que les chances d'être entendus et d'orienter les décisions sont meilleures. Il est rare que la réaction aux lois et aux propositions de programme après que l'État en a fait l'annonce donne de bons résultats.

Peu importe le dossier traité, le maintien du feu sacré et de l'intérêt (chez le gouvernement, chez les organismes bénévoles, tant à l'échelon national que local, et chez tout

partenaire de la coalition) constitue une tâche considérable. L'éveil de l'opinion publique peut aider à rester sur sa lancée, mais il se peut que, vu le nombre de dossiers sur lesquels on cherche à attirer l'attention du public et les limites naturelles de celle-ci et des médias, cela ne suffise pas. Le fait de savoir quand s'arrêter (à l'exemple de la Coalition canadienne contre les pluies acides) et quand adopter une nouvelle voie peut également renforcer la crédibilité.

Défis des organismes bénévoles

Quelle est la structure dont se dotent les OBN pour pouvoir participer à la formulation de la politique sociale? S'ils ne sont pas encore parvenus à ce stade, quelles étapes doivent-ils franchir pour y arriver? Les participants ont indiqué certains aspects de la question.

- La communication entre les organismes est une opération ardue dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada. Certains OBN consacrent considérablement d'efforts et d'argent pour que leurs organismes membres situés dans tout le pays puissent participer pleinement à la planification interne et à l'élaboration des politiques.

  Voyages, communications par télécopieur et liaisons informatiques servant à diffuser de l'information, conférences téléphoniques, téléconférences, telles sont les méthodes utilisées pour faciliter l'établissement de réseaux, le partage d'information et la prise de décisions au sein des organismes nationaux. Bien qu'ils préfèrent les rencontres en personne, en dépit du temps et des ressources qu'il

faut leur consacrer, les organismes apprennent à se servir d'autres moyens pour prendre des décisions.

- La possibilité de centralisation à outrance résultant du fait que le siège social des OBN se trouve souvent à Ottawa ou à Toronto est une autre conséquence de la géographie du Canada.

  Pour rectifier cette tendance, les groupes demandent souvent aux organismes provinciaux ou régionaux de pouvoir se charger de certaines activités (par exemple, d'organiser une conférence, de préparer un énoncé de principe) ou même de changer le siège social d'endroit au début de chaque nouveau mandat à la présidence (en assurant un roulement des présidents entre les provinces ou régions). Les organismes qui, pour des raisons pratiques, ne peuvent le faire mettent au point des méthodes d'envergure, parfois onéreuses, pour s'assurer que chaque région est entendue et participe au processus décisionnel.

  Par exemple, à titre d'organisme national non gouvernemental de défense des droits des femmes, le Comité national d'action sur le statut de la femme est représenté par 570 groupes membres à la grandeur du Canada, soit une grande variété de groupes de services, de recherche et de défense des droits. Comme l'a expliqué Janet Maher*, l'objectif consiste à trouver un mode de fonctionnement qui serve les intérêts de tous les membres et soit adapté

---

* Janet Maher est trésorière du Comité national d'action sur le statut de la femme.

aux différences régionales et provinciales (compte tenu d'un budget restreint).

Le conseil d'administration national, qui est composé de 24 membres bénévoles (13 sont des représentants régionaux et 10 proviennent de groupes d'intérêts spéciaux ou de groupes clients faisant partie de la liste des priorités du Comité national d'action), constitue probablement une structure idéale pour régler des questions politiques et stratégiques, bien que sa gestion puisse être difficile. Il se réunit cinq fois par année et communique notamment par courrier électronique entre ses réunions.

Ce sont des bénévoles qui assurent la rédaction de tous les mémoires et études ainsi que toutes les interventions par l'intermédiaire de 20 comités de la clientèle et des politiques, qui sont chargés de l'élaboration des principales politiques et du suivi. Deux des 6,5 années-personnes à plein temps du Comité national d'action sont consacrées à la recherche de revenus, activité qui s'est intensifiée depuis que le gouvernement fédéral a décidé de réduire ses crédits en raison des activités de défense des droits du Comité national d'action. M^me^ Maher estime toutefois que ce changement a favorisé la défense des droits. Malgré l'habitude de soulever à toutes les réunions du conseil le fait qu'une trop grande insistance sur la défense des droits met le financement en péril, on a tout de même renforcé le Conseil national d'action en modifiant sa structure et en dépassant la question des relations financières.

- La communication avec les gens qui font l'opinion dans le domaine social et avec les alliés éventuels est également essentielle.

  Les participants ont indiqué le besoin de communiquer non seulement avec les organismes ayant des vues semblables aux leurs au sujet des préoccupations communes, mais aussi avec les intervenants et les membres de la collectivité dont l'opinion et les décisions peuvent avoir une influence sur les résulats obtenus. L'éducation des bureaucrates, des médecins, des avocats, des juges, des éducateurs, des représentants de la presse et des leaders politiques locaux sur des dossiers sociaux peut faciliter la modification du cadre général dans lequel s'inscrivent les décisions.

- Il est difficile pour de nombreux OBN d'exercer un leadership tout en tolérant que les organismes membres en soient à différents stades de développement.

  Comme l'a souligné Michael Clague* lors de la séance de clôture, les organismes nationaux se sentent obligés d'exercer un leadership. D'autre part, la définition de leadership devrait probablement inclure la tâche de s'ouvrir d'une façon ou d'une autre aux groupes locaux et aux collectivités qui ne peuvent suivre le même rythme que les autres. Lorsqu'on élabore des stratégies de leadership d'envergure nationale, on devrait tenir pour acquis

---

* Michael Clague, qui a agi à titre d'animateur de la conférence, est directeur général du Social Planning and Research Council de la Colombie-Britannique.

que les collectivités ne démontreront probablement pas toutes le même empressement et la même volonté de participer à des entreprises nationales ou à la formulation de propositions.

- Comment les organismes comblent-ils l'écart entre la théorie et la pratique ?

  L'expérience différente des travailleurs de première ligne et des théoriciens peut signifier des façons différentes d'aborder une même question. Les groupes n'ont pas présenté de techniques précises pour régler ce point, mais ils ont souligné que les deux perspectives sont essentielles, c'est-à-dire l'optique des travailleurs de première ligne, de manière à doter les orientations proposées de la crédibilité engendrée par l'expérience pratique et les solutions concrètes; l'optique des théoriciens, pour soumettre les propositions à une analyse rigoureuse et pour les inscrire dans le cadre socioéconomique global.

- Plusieurs participants ont mentionné les intérêts divergents qui entrent en jeu lorsque les organismes bénévoles choisissent une orientation.

  Les groupes communautaires peuvent craindre de perdre leur orientation et, de ce fait, résister à la tentation de prendre trop d'expansion ou de se lier à d'autres pour former un organisme national. Toutefois, ils reconnaissent qu'ils sont probablement moins efficaces s'ils ne joignent pas les efforts de défense des droits à ceux d'autres organismes. La collaboration au sein de coalitions pour résoudre de grands problèmes demande-t-elle simplement trop de

temps ? Éloigne-t-elle un groupe de ses questions centrales et de celles qui sont importantes pour ses membres ? Des représentants ont soulevé ces questions, sans toutefois y apporter de réponses définitives.

- Si ce travail est essentiel, qui devra en assumer les frais?

Si la participation à la formulation de la politique sociale est un rôle valable pour les organismes bénévoles et un complément de service essentiel pour les particuliers ou organismes membres de ceux-ci, comment cette activité devrait-elle être financée ? Cette question est soulevée particulièrement dans les cas où l'État demande la tenue de consultations ou exige une action concertée ou des propositions communes de la part des organismes bénévoles.

Certains OBN se sont dits de moins en moins disposés à participer gratuitement à des consultations, en particulier lorsque celles-ci ne sont pas jugées particulièrement efficaces. Au sein de chaque OBN, les groupes qui préparent des mémoires et des propositions de financement devraient tenir compte de la nécessité d'une rémunération, ainsi que du besoin de faire des prévisions budgétaires convenables au titre des frais généraux, des services administratifs, des interventions et du soutien des bénévoles. Lorsque des coalitions ou des groupes de travail mixtes sont concernés, les coûts comprennent non seulement les dépenses individuelles liées à la participation, mais

aussi les frais nécessaires au succès d'une coalition interorganismes.

- Il est important que les OBN apprennent à planifier et à élaborer une orientation «avec» et non «pour» leurs membres ou groupes clients.

  Les groupes oeuvrant auprès des jeunes, des personnes âgées et des personnes ayant le sida ont fait valoir que la formulation de politiques et la planification des programmes ou des services ne sont valables que si les groupes clients ou les membres susceptibles d'en bénéficier y participent pleinement.

- La participation à des coalitions et des partenariats et l'élaboration d'une politique sociale dans le contexte sociopolitique des années 90 nécessitent de nouvelles connaissances et compétences de la part des bénévoles.

  La question comporte plusieurs aspects. En premier lieu, les compétences et les qualités personnelles nécessaires au succès de collaborations ou de partenariats sont souvent différentes de celles requises pour diriger un goupe local ou un OBN. La recherche d'un terrain d'entente et l'abandon des droits à l'exclusivité d'un dossier pour participer à un partenariat peuvent s'avérer difficiles pour des intervenants habitués à lutter pour trouver des ressources et à protéger leur chasse gardée.

  De ceci découle le besoin d'une nouvelle méthode de mise sur pied des conseils d'administration et de formation des bénévoles. Un conseil délibératif

orienté vers l'action nécessite des compétences différentes de celles d'un conseil largement administratif, et il doit être formé en tenant compte de facteurs tels que la représentation des régions géographiques, des secteurs pertinents, des membres et des intérêts. Les compétences et les connaissances particulières liées aux organismes en cause doivent être évaluées en fonction de la compréhension du cadre plus large dans lequel s'inscrit l'élaboration de la politique.

En deuxième lieu, pour que la collectivité maintienne le contrôle du programme par l'intermédiaire des membres bénévoles d'un organisme, il faudra avoir recours à de nouveaux types de bénévoles et à de nouveaux moyens de former ceux-ci, et ce, en raison de la complexité et de la corrélation des questions. Autrement, les consultations et la formulation des politiques se traduiront par un dialogue entre spécialistes ou par une discussion de représentants d'OBN avec des bureaucrates.

- Nombre de membres du secteur soutiennent que les organismes bénévoles devront modifier leurs structures et leurs méthodes s'ils veulent faire avancer les importants dossiers dont ils s'occupent.

Des structures moins hiérarchisées, des processus décisionnels plus démocratiques et décentralisés et des consensus, tels sont des exemples de solution présentés par les participants qui soutenaient que les méthodes et les structures organisationnelles devraient être en harmonie avec les activités que les OBN veulent réaliser et les valeurs qu'ils veulent promouvoir.

Les coalitions et les interventions multidisciplinaires ou multisectorielles visant à résoudre des problèmes ne seront couronnées de succès que si l'on trouve de nouvelles façons d'envisager l'exclusivité et la surveillance des dossiers. De l'avis des participants, pour que ces nouveaux arrangements portent fruit, chaque OBN pourrait avoir à changer d'attitude quant au partage des dossiers en reconnaissant le rôle de tous les intervenants et en renonçant à l'exclusivité des problèmes et des solutions. En plus d'appeler chaque OBN à l'action, il ne fait aucun doute que cette formule mettra en question des arrangements établis depuis longtemps dans des organismes avec lesquels les OBN souhaitent collaborer. Il reste à trouver des moyens de susciter la résolution de problèmes plutôt que la protection des chasses gardées ou l'édification d'empires.

Même la langue pose un problème. Pour que des gens d'origine et d'expérience diverses puissent travailler ensemble, il faut régler la question des définitions et du vocabulaire différents qu'ils emploient, de leur notion différente du temps et de l'espace, des hypothèses différentes sur lesquelles ils se fondent, etc. Ceci peut entraîner le recours à des techniques de communication transculturelle de manière à ce que des gens d'expérience et de professions différentes puissent dialoguer.

Défis du secteur bénévole

À mesure que les organismes en viennent à accepter leur rôle quant à l'élaboration des politiques, l'accent est mis progressivement sur le secteur bénévole comme entité et sur la façon dont il peut changer les structures, les

processus et les activités afin de mieux réussir à formuler la politique sociale.

- Les participants ont soulevé la question fondamentale de savoir si l'existence d'un grand nombre d'organismes nationaux réduit l'efficacité.

  Le nombre actuel est-il trop grand ? Pourrait-on rassembler ou fusionner certains groupes ? Ces mesures permettraient-elles de mieux utiliser les crédits et les ressources bénévoles et d'aborder les problèmes et leur solution d'une façon plus globale ? À la lumière de l'accent mis sur l'idée de penser globalement et d'agir localement, à quel point l'existence des organismes nationaux est-elle pertinente ? Le fait que le nombre d'organismes nationaux soit élevé risque-t-il de miner les efforts locaux ? Les organismes nationaux absorbent-ils des fonds qui seraient plus utiles s'ils servaient au financement de programmes locaux ? Ou encore les organismes nationaux permettent-ils aux collectivités de se faire entendre à l'échelle nationale, fonction qui serait inexistante ou moins bien assurée en leur absence ?

- Quelles sont les étapes nécessaires à l'organisation du secteur bénévole ?

  Les participants étaient convaincus que le contexte social et politique actuel offre au secteur bénévole des possibilités bien définies. Michael Clague a mentionné que des dossiers étaient libres et un autre participant a souligné que les OBN ont le choix de devenir le ciment qui lie la société en des temps

difficiles ou la force qui exacerbe les tensions et divisions existantes.

Toutefois, les participants étaient d'accord sur le fait que la capacité du secteur bénévole de miser sur cette possibilité dépend de son habileté à susciter la motivation de la collectivité, à formuler un programme et à se faire entendre. Ils ont ajouté que ces objectifs seront réalisés si l'on arrive à changer certaines attitudes du secteur bénévole avant de passer à l'arène plus vaste de la politique gouvernementale. Cette assertion a été énoncée sous plusieurs formes, qu'il s'agisse de la nécessité de dépasser la honte et le blâme, d'oublier les rapports hostiles et de laisser tomber les luttes de pouvoirs et les contre-attaques.

Les participants à la conférence ont conclu qu'il était sans doute moins important de trouver de nouvelles solutions aux programmes et services que de nouvelles façons de collaborer à la formulation de la politique et de s'assurer que des solutions éprouvées font l'objet d'une mise en oeuvre plus générale. Tout aussi importants sont la création de nouveaux liens entre les dossiers et les intervenants actuels (par exemple, entre la protection/préservation de l'environnement et les préoccupations des jeunes au sujet des emplois valables possibles et de la qualité de vie) et l'accent mis sur le fait que les intérêts communs des générations sont plus importants que la revendication individuelle de droits et d'avantages. Les programmes d'une génération doivent constituer un atout social et non un fardeau pour les autres générations. Quand il est question d'attention et de

ressources, il y a plus à retirer de la collaboration que de la concurrence entre les générations.

Pour réussir, il faudra également être capables d'admettre que les organismes bénévoles ne sont pas tous prêts dans la même mesure à participer à un vaste processus de formulation de la politique et trouver des moyens de favoriser la participation des organismes, peu importe leur stade de développement. Les modèles de collaboration ne peuvent donner d'heureux résultats sans la participation volontaire de tous les membres. Le cas échéant, les coalitions doivent tout de même rester attentives au processus et à l'atteinte d'un consensus si elles veulent rester productives pour tous leurs membres.

- Compte tenu de la volonté de prendre les mesures organisationnelles et administratives nécessaires à la formation de nouveaux partenariats et de nouvelles coalitions, quelle devrait être la teneur de cette collaboration ?

Est-il possible de se donner un programme d'action commun ? Cela en vaut-il la peine, même si le nombre de dossiers devant y figurer est relativement réduit ? Ce programme doit-il être présenté comme une solution de rechange à un programme d'action gouvernemental ? Ou est-ce qu'il devrait s'agir d'un programme de longue haleine, à tenter de réaliser peu importe le gouvernement au pouvoir - une charte des droits sociaux ou un ensemble analogue de valeurs et de principes communs par rapport auxquels l'ensemble des politiques et des programmes sociaux seraient jugés ?

- Ensuite, en supposant qu'une décision ait été prise quant au contenu du programme, comment les organismes bénévoles s'y prendront-ils pour en faire la promotion ?

  À quel stade la défense des droits est-elle le plus efficace ? Il semble que les moyens de pression et les méthodes de lobbying traditionnels, dans le domaine législatif ou encore dans le domaine des politiques et programmes gouvernementaux, aient cédé le pas devant le fait qu'une efficacité durable et à long terme exige une approche différente. Une telle approche exigerait, par exemple, des mesures d'éducation et d'action sociales afin d'établir le programme d'action et d'informer l'opinion publique avant que les dossiers et la nature des interventions n'aient été fixés et soient difficiles à changer.

  Les participants ont également souligné la nécessité de rendre le processus décisionnel accessible à la population et de trouver des moyens de faire en sorte que «le peuple» ait voix au chapitre. Grâce aux données du sondage et à la lumière de leur propre expérience, les participants ont constaté que les Canadiens sont pour la plupart raisonnables et généreux. Il leur arrive cependant de rejeter certaines interventions, non pas pour des raisons de fond, mais à cause de la façon dont les solutions ont été trouvées.

  Certains participants ont manifesté une profonde aversion à l'endroit de l'utilisation de sondages et de résultats de sondages dans l'élaboration des politiques. Ils ont d'ailleurs fait une mise en garde à ce sujet, affirmant que l'on ne saurait se fier aux

sondages pour définir des politiques ou pour concevoir des formules «sûres» en matière de politique ou d'action sociale. Cette voie mène au même scepticisme et au même cynisme que celui que l'État suscite dans la population lorsqu'il essaie de suivre l'opinion publique au lieu d'offrir une vision et de faire preuve de leadership.

Et maintenant ?

Quels sont, selon les participants à la conférence, les défis que le secteur bénévole doit relever dans l'immédiat, au plan des politiques et au plan pratique ? La première préoccupation était d'éviter que l'élan suscité par la conférence ne se dissipe. C'est pourquoi on a demandé au comité organisateur d'examiner les suggestions formulées par les participants et d'indiquer quelles devraient être les prochaines étapes. Certaines des propositions sont d'ailleurs énumérées ici; bien que la plupart se rapportent aux OBN, les lecteurs constateront peut-être aussi que les principes et les objectifs qui s'y rattachent s'appliquent également au niveau local.

Un Conseil des présidents : Comme première mesure concrète pour faciliter la communication entre les organismes, les participants ont suggéré la formation d'un conseil des présidents des OBN, l'idée sous-jacente étant qu'un tel organe pourrait devenir le porte-parole des OBN, si le partage d'information devait permettre de définir des dossiers où des positions et des interventions communes seraient possibles. Les participants ont également noté qu'un tel conseil viendrait souligner une fois de plus l'importance d'associer l'ensemble de la «collectivité» (représentée par les présidents des OBN) à la définition et à la réalisation du programme d'action sociale.

Table ronde nationale sur les priorités sociales : Le modèle québécois des tables rondes régionales sur le développement économique et des conseils régionaux de santé et de services sociaux a été évoqué comme l'un des exemples que l'on pourrait suivre dans la définition des priorités de politique sociale à l'échelle nationale.

L'un des avantages évidents de cette formule est qu'elle permet d'analyser les dossiers suffisamment tôt, avant qu'ils ne deviennent enchâssés dans des politiques, des programmes ou des lois. Ce modèle offrirait également au secteur des OBN la possibilité de jouer un rôle de chef de file dans les dossiers sociaux, étant donné qu'il favoriserait la promotion d'un programme d'action commun ou, du moins, la détermination des dossiers considérés comme urgents par l'ensemble des OBN. C'est alors à l'État que reviendrait la charge de réagir au programme d'action des OBN, plutôt que l'inverse.

D'autre part, une (ou plusieurs) table ronde ne ferait peut-être qu'alourdir le processus et éloigner encore davantage les OBN des vrais centres de décision. Le modèle comporterait peut-être aussi le risque d'accentuer les différences au lieu de promouvoir les consensus ou les actions communes.

Service national de renseignements : Une fois encore, et afin d'améliorer les communications, l'établissement de réseaux et le partage d'information entre les OBN, les participants ont suggéré la constitution d'une base de données nationale, d'un réseau de données interactives ou d'un centre de documentation sur les dossiers sociaux et les activités des OBN. Le mandat pourrait également s'étendre à la recherche, à l'éducation populaire, à la défense des droits et au lobbying. Les participants ont

souligné l'importance de regrouper leurs efforts afin de maximiser la portée de leurs maigres ressources.

Même enseigne : Dans les capitales politiques et dans différentes villes, le fait de loger les organismes bénévoles qui s'occupent de politique sociale à une même enseigne pourrait notamment faciliter les communications et l'échange d'information. Une telle formule renforcerait peut-être aussi l'importance du dossier social dans l'esprit de la population, ainsi que la nécessité de s'y attaquer.

Cadre de collaboration : Même si ces propositions de nature administrative devaient être mises en oeuvre, il faudrait trouver un moyen de s'occuper de la question de fond que pose la collaboration. D'après les dossiers soulevés à la conférence, Michael Clague a conclu que, dans tout effort de collaboration entre des groupes aux intérêts variés, le défi consiste à établir des procédures qui facilitent des actions communes, tout en laissant à chacun des membres la possibilité de choisir à quel moment collaborer et sous quelle forme. Or le défi est d'autant plus grand lorsqu'il s'agit de défendre des questions sociales et d'un secteur aussi diversifié que celui des organismes communautaires bénévoles et sans but lucratif.

L'objectif est donc d'engager un processus qui puisse engendrer la confiance au fil du temps, de façon à favoriser une collaboration toujours plus étroite. Au début, la collaboration pourrait être informelle, discrète et ponctuelle. Pour avoir un sens, toutefois, il faudra qu'elle en vienne à porter davantage sur des questions de fond et qu'elle adopte un caractère plus formel. Une collaboration efficace est celle où les participants sont animés d'une volonté d'affecter les ressources de manière équitable et ont la conviction que cet investissement profitera à chacun

des membres de l'organisation ainsi qu'à la cause ou au dossier qui les a réunis.

Le cadre que M. Clague propose (et qui a été établi durant l'un des ateliers) est un moyen de définir les dossiers qui se prêtent à la collaboration. Voici en quoi il consiste :

1. Énoncé des valeurs communes

   Les OBN rédigeraient un énoncé des valeurs qu'ils partagent par rapport à la citoyenneté et à la qualité de vie. Cette opération pourrait s'avérer difficile si l'énoncé devait être trop détaillé. Il pourrait, par contre, reposer sur les grandes notions de justice sociale ainsi que sur les droits et obligations humains et sociaux, tels ceux déjà énoncés dans la *Charte* des Nations Unies et dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le but de l'énoncé serait de permettre aux OBN d'affirmer de manière conjointe et officielle qu'ils entendent s'employer à préserver et à défendre les valeurs que véhiculent déjà les objectifs sociaux et économiques de notre société.

   Le premier moyen de déterminer si un dossier offre la possibilité d'une action commune serait de vérifier sa pertinence par rapport à l'énoncé de valeurs communes.

2. Énoncé de la mission des organismes membres

   Chaque OBN constitué en société possède un énoncé de ses buts et objectifs. Lorsqu'une collaboration serait proposée sur un dossier social, chaque organisme évaluerait celui-ci en fonction de

ses propres buts et objectifs. On pourrait vérifier le degré de pertinence du dossier par rapport à l'énoncé des valeurs communes, mais dans ce cas-ci, le jugement reposerait sur des critères différents :

a) le degré de connaissance du dossier dans chacun des organismes ainsi que le degré de compétence de chacun dans le domaine en cause;
b) la pertinence du dossier par rapport au mandat et aux intérêts de l'organisme.

La décision des différents organismes de participer à une action commune, de même que la forme que prendrait leur participation, dépendraient de leur évaluation de ces facteurs. Voici quels pourraient être les résultats de cette évaluation :

a) décision de ne pas s'associer au dossier;
b) décision d'accorder officiellement un appui de principe à la position collective;
c) décision d'appuyer la position collective et d'offrir une collaboration conforme à l'expérience, à la compétence et aux ressources de l'organisme.

Les dossiers qui franchiraient cette deuxième étape s'exprimeraient dans un éventail d'actions adaptées aux organismes concernés.

Au sujet de la façon de faire fonctionner ce cadre, M. Clague a fait remarquer que la portée du dossier revêt également de l'importance au moment d'en déterminer les chances de succès. Si le dossier est trop vaste ou trop abstrait, il n'aura pas de sens en tant que point focal

d'une action collective. S'il est trop spécifique, il n'aura qu'un intérêt ou une pertinence limitée pour certains organismes et risquera par conséquent de ne pas en rallier un assez grand nombre pour que l'action ait un impact, d'où l'importance d'un juste équilibre.

En outre, la clé du succès, dans une opération de collaboration entre différents organismes, consiste à créer un climat de confiance en partageant l'information, en adoptant un processus décisionnel qui suscite la participation de tous et en respectant les décisions de chacun des organismes membres, y compris la décision de participer ou non à une action commune sur un dossier quelconque.

Conclusion

Pour avancer, il faudra d'abord admettre une nécessité, puis prendre des résolutions, c'est-à-dire :

- admettre la nécessité de combler les écarts constatés au cours de la conférence ainsi que les écarts au niveau de la représentativité des participants et des présentateurs;

- prendre la résolution de créer le climat de confiance nécessaire au succès d'une coalition, prendre la résolution de calquer ce processus sur les structures et les procédures qui, selon les participants, font le succès d'un partenariat, et prendre la résolution de continuer d'apprendre les uns des autres.

Annexe

ORGANISMES PARTICIPANTS

Assemblée des premières nations
Société canadienne du SIDA
Canadian Association of Independent Living Centres
Association canadienne des écoles de service social
Association canadienne des travailleurs sociaux
Chambre de commerce du Canada
Fédération canadienne des services de garde à l'enfance
Association canadienne d'aide à l'enfance en difficulté
Conseil canadien pour la coopération internationale
Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse
Conseil canadien de Développement social
Association canadienne de justice pénale
Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Conseil ethnoculturel du Canada
Fédération canadienne du travail
Fédération canadienne des étudiant(e)s
Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine
Congrès du travail du Canada
Association canadienne pour la santé mentale
Corporation des retraités canadiens intéressés
Association canadienne de santé publique
Institut canadien de recherches pour l'avancement de la femme
Fondation canadienne de la jeunesse/Fédération des jeunes canadiens-français
Centre for Research Action for Race Relations
Groupe d'action positive contre la pauvreté enfantine
Conseil des Églises pour la justice et la criminologie
Equality for Gays and Lesbians Everywhere

Services à la famille Canada
Association nationale des retraités fédéraux
Conseil international de l'action sociale
Service social international
Troubles d'apprentissage - Association canadienne
Ralliement national des Métis
Rassemblement canadien pour l'alphabétisation
Comité national d'action sur le statut de la femme
Association nationale des centres d'amitié
Associations nationales intéressées à la justice criminelle
Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible au Canada
Fédération nationale des retraités et citoyens âgés
Organismes bénévoles nationaux
Conseil national des autochtones du Canada
Association des femmes autochtones du Canada
La Voix - Le Réseau des aînés Inc.
Le réseau - Interaction pour le règlement des conflits
L'Armée du Salut
Centraide/United Way Canada
Urban Alliance on Race relations
Institut Vanier de la famille
YMCA Canada

Ministères
Ministère de la Justice
Secrétariat d'État
Ministère du Solliciteur général
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Fondations
Fondation Donner
Fondation Laidlaw
Fondation de la famille de Samuel et Saidye Bronfman